

PREFACE

Jean-Pierre QUENEUEDEC

*Professeur émérite de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne
Membre du Conseil supérieur de la Marine marchande
Président honoraire de l'Académie de marine*

Il y a bientôt 34 ans, le Centre de droit et d'économie de la mer (CEDEM) voyait le jour au sein de la Faculté de droit et des sciences économiques de Brest et devenait l'une des composantes de ce qui était alors l'Institut d'études marines (IEM) de l'Université de Bretagne occidentale. Il s'agissait au départ d'une équipe fort modeste dans sa dimension comme dans ses moyens, mais dont l'ambition était de devenir à terme une référence en matière d'études économiques et juridiques appliquées au domaine marin.

Le pari lancé à Brest en 1979 a été tenu et gagné. Le CEDEM a grandi, bien sûr, mais dans des proportions que son fondateur n'aurait osé imaginer. Les structures universitaires dans lesquelles il s'intégrait ont elles-mêmes notablement évolué. Ses partenariats se sont en outre diversifiés et transformés. Désormais associé au département économique de l'Ifremer pour constituer, sous l'appellation « AMURE », une véritable unité mixte de recherche, il représente aujourd'hui l'une des équipes les plus dynamiques de l'Institut universitaire européen de la mer, héritier de l'ancien IEM.

Que de chemin parcouru depuis la première publication du CEDEM il y a trente ans ! Réalisée à l'époque en partenariat avec le Centre national pour l'exploitation des océans et préfacée par Louis Le Penec et Lucien Laubier, cette première publication, intitulée « *Les cultures marines en France et le droit* », avait connu un certain succès. Depuis lors, les domaines couverts par les études menées dans le cadre ou sous les auspices de ce Centre n'ont cessé de se développer et le nombre des rencontres scientifiques qu'il a organisées n'a cessé de croître.

La valeur des travaux accomplis en son sein et l'importance quantitative et qualitative de ses publications lui ont valu d'être récompensé par l'Académie de marine, qui lui a décerné en 2012 le Prix Claude Boquin créé en 2007 afin d'honorer la mémoire d'un des anciens présidents de l'Académie, juriste de

formation et économiste par passion, longtemps directeur général d'une importante compagnie de navigation.

La présente publication, consacrée aux enjeux juridiques et économiques des énergies marines renouvelables et issue des travaux d'un symposium ouvert le lendemain même de la remise du prix de l'Académie de marine aux membres du CEDEM, apporte un nouveau témoignage de la vitalité et du dynamisme de l'équipe brestoise de juristes et d'économistes marins. Ils n'ont pas craint de s'attaquer à un sujet d'un indiscutable intérêt pratique en termes de politique énergétique et d'une brûlante actualité au regard des impératifs du développement durable, à un moment où notre pays cherche à combler le retard qu'il a pris en matière d'utilisation des nouvelles énergies marines. La production d'énergie électrique à partir des vents et des courants marins est, en effet, à l'ordre du jour et les projets d'installation en mer d'éoliennes et d'hydroliennes se font désormais plus nombreux.

Vu sous l'angle du droit et de l'économie, c'est toutefois un sujet délicat, car ces projets sont nés dans un contexte marqué d'incertitudes. Incertitude, d'abord, au regard d'un état du droit relativement inadapté à la résolution des conflits d'usage que l'implantation de ces nouvelles installations industrielles dans le milieu marin ne manqueront pas de faire apparaître. Incertitude ensuite quant aux risques économiques encourus, qu'il s'agisse de la rentabilité des lourds investissements à réaliser ou de la possibilité de mettre en œuvre différentes formes d'incitations publiques. Incertitude, enfin, concernant la manière dont pourrait ou devrait être engagée une politique cohérente d'aménagement de l'espace maritime, non seulement dans la limite des 12 milles marins de mer territoriale, mais aussi jusqu'à la limite des 200 milles de la zone économique où, en vertu du droit international, l'Etat côtier dispose de droits souverains sur toutes les ressources naturelles, y compris des droits exclusifs pour la production d'énergie à partir de l'eau, des courants et des vents.

En abordant l'ensemble des problèmes juridiques et économiques que ne manquera pas de soulever le développement des énergies renouvelables en mer, le présent ouvrage n'apporte pas seulement une importante contribution à la maîtrise d'un thème peu exploré jusqu'ici par les juristes et les économistes ; il laisse aussi entrevoir la place éminente que la mer est susceptible d'occuper à l'avenir en matière de développement durable.

Est-ce à dire que l'on sera un jour à même d'appliquer en ce domaine le vieil adage politique selon lequel « *le trident de Neptune est le sceptre du monde* » ? Nul doute que des éléments de réponse se trouvent dans les pages qui suivent.